Réf. Farde e-Assemblées : 2521143

N° OJ : 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Culture - Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 111.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 111.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 15.000,00 EUR à l'asbl les Dimanches du conte;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Tremplins;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl Feed The Culture;
- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

4) 1.000,00 EUR à l'asbl Pont.;
5) 5.000,00 EUR à l'asbl Musée Belge de la Franc-Maçonnerie;
6) 3.000,00 EUR à l'asbl E²;
7) 70.000,00 EUR à l'asbl KunstenFestivaldesArts;
8) 5.000,00 EUR à l'asbl Queens;
9) 5.000,00 EUR à l'asbl La Maison de la Littérature de Jeunesse "Le Wolf".
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :